



COMMISSION CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Newsletter

Novembre 2014

Actualités de la CCDH

AVIS

La CCDH a adopté lors de son assemblée plénière du 4 novembre 2014 son avis sur le projet de loi 6593 concernant l'Unité de sécurité à Dreibern.

<http://www.ccdh.public.lu/fr/avis/2014/Le-projet-de-loi-6593- UNISEC .pdf>

MANIFESTATION

Quelle place pour les droits fondamentaux dans la nouvelle Constitution luxembourgeoise ?

Le 10 décembre est la journée internationale des droits l'Homme, célébrée partout dans le monde. Pour cette année, la CCDH organisera une conférence sur la réforme constitutionnelle, et en particulier, les droits de l'Homme dans la Constitution luxembourgeoise.

Participeront Monsieur le Député Paul-Henri Meyers, Monsieur Jörg Gerkrath et Madame Véronique Bruck, comme intervenants à la conférence. La modération sera assurée par Marc Limpach, membre de la CCDH et un des auteurs de l'avis que la CCDH a rédigé sur le sujet.

La conférence aura lieu à 19h00 à la Cité judiciaire.

<http://www.ccdh.public.lu/fr/archives/2014/Conference-constitution.pdf>

Les droits de l'Homme au niveau national

CODE DE DÉONTOLOGIE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

19/11/2014

Le Code de conduite pour répondre au GRECO



Le Code de déontologie pour les députés, un outil de prévention de corruption, est en vigueur depuis mi-octobre.

En adoptant leur Code de conduite, les députés estiment avoir répondu **aux recommandations du Groupe d'Etat contre la corruption (GRECO) en matière de prévention de la corruption des parlementaires**. C'est ce que les membres de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle ont retenu ce mercredi 19 novembre. La réunion a eu lieu en vue de la préparation d'une réponse aux recommandations formulées dans un rapport du GRECO publié en juillet 2013 sur la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs. Les autorités luxembourgeoises doivent expliciter les mesures adoptées pour répondre aux critiques d'ici la fin de l'année 2014. Le

GRECO les réévaluera part la suite.

Le **Code de déontologie**, en vigueur depuis la rentrée parlementaire 2014, prévoit ainsi

- un système de **déclaration des revenus et intérêts financiers**. Tout député a dû rendre public ce document jusqu'à fin novembre. Les déclarations peuvent être consultées sur la fiche personnelle de chaque député sur le site de la Chambre des Députés.
- une interdiction de principe et une réglementation concernant les **cadeaux** et d'autres avantages.
- des règles sur la façon dont les députés doivent se comporter vis-à-vis de **lobbyistes**.
- un **système de surveillance** par le biais d'un comité consultatif de trois membres, qui devraient être nommés par le Bureau de la Chambre avant la fin de l'année.
- des **sanctions** efficaces concernant les manquements éventuels aux règles du Code de conduite (allant d'un simple avertissement au blâme public en passant par l'exclusion de certaines activités ou délégations parlementaires).

Le GRECO avait également recommandé d'envisager des déclarations patrimoniales pour les membres de la famille des députés ainsi que la création d'un registre des groupes de lobbying. Deux propositions longuement discutées au cours des travaux sur le Code de conduite, mais pas retenues dans un premier temps.

Qu'est-ce que le GRECO ?

Le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) a été créé en 1999 par le Conseil de l'Europe pour veiller au respect des normes anticorruption de l'organisation par les Etats membres. L'objectif est d'améliorer la capacité des pays membres à respecter les normes du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption. Le processus d'évaluation contribue à identifier les lacunes dans les politiques nationales et incite ainsi les Etats à procéder aux réformes législatives, institutionnelles et pratiques nécessaires.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES DU LUXEMBOURG

10/11/2014

Avis du Conseil National des Femmes du Luxembourg (Projet-novembre 2014->)) concernant les mesures annoncées dans le domaine de la promotion de l'équilibre femmes-hommes dans la prise de décision

<http://www.cnfl.lu/site/2014%20strategie%20prise%20de%20decision.pdf>

PÉTITION PUBLIQUE

Pétitions publiques : les conclusions

10/11/2014



Les réflexions sur l'avenir des [pétitions publiques](#) sont sur la dernière ligne droite. Suite à une réunion de la Commission des Pétitions ce lundi 10 novembre, un consensus se dégage sur la plupart des points à évaluer tels

- le cumul des signatures électroniques et des signatures sur papier afin de pouvoir obtenir un débat public
- les critères de recevabilité d'une pétition
- un échantillon fixe pour le contrôle des signatures
- le déroulement du débat public.

Seuls deux points restent à clarifier après consultation avec les différentes fractions et sensibilités politiques. Il s'agit premièrement d'une proposition d'introduire un moratoire d'un an après le vote d'un projet de loi concernant le même sujet. Deuxièmement, les députés rediscuteront la possibilité de masquage des signatures.

Une prochaine réunion de la commission est prévue pour le jeudi 13 novembre afin de finaliser le travail d'évaluation. Dans une seconde étape, les changements devront être intégrés dans le [Règlement de la Chambre](#). L'outil de la [pétition publique](#) a été lancé en mars 2014 par la Chambre des Députés. Le système des pétitions publiques permet de déposer une pétition, de [collecter des signatures](#) et de [discuter des sujets des pétitions](#) uniquement sur le site de la Chambre. En tout, quelque 130 demandes de pétitions publiques ont déjà été déposées ([voir la liste](#)). Aujourd'hui, on distingue les pétitions publiques de l'instrument des [pétitions ordinaires](#) qui se font sur papier et ne peuvent pas donner lieu à un débat public.

PROSTITUTION

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

06/11/2014

Prostitution: le Luxembourg veut son propre modèle



Ni le modèle suédois, ni le néerlandais: le gouvernement a présenté sa stratégie en matière de prostitution aux députés. Un large débat devrait suivre.

Une stratégie de sortie et un meilleur encadrement pour les prostitué(e)s d'un côté, et de l'autre d'éventuelles adaptations des textes légaux et une meilleure éducation sexuelle et affective pour tout le monde dès l'enfance – voici les pistes centrales de la stratégie gouvernementale en matière de prostitution que la ministre de la Santé Lydia Mutsch a présentée aux députés des Commissions juridique et de la Santé, ce jeudi 6 novembre.

Une approche propre au Luxembourg que la ministre a qualifiée de «pragmatique et réaliste». La stratégie ne s'appuie ni sur le modèle suédois visant entre autres une pénalisation des clients ni sur un modèle réglementaire de la prostitution comme il s'applique en Allemagne ou aux Pays-Bas.

Proposer une stratégie «Exit» aux prostitué(e)s

Lors de sa présentation la ministre a mis l'accent sur la stratégie «Exit», destinée aux prostituées souhaitant quitter le milieu. Elle implique un encadrement de longue haleine et prévoit également des mesures sociales comme la recherche d'un appartement ou la réinsertion professionnelle. Des réflexions sont également en cours sur une adaptation du cadre juridique concernant notamment la prostitution de rue et une intensification de la lutte contre la traite des êtres humains. Aujourd'hui, le racolage, le proxénétisme et la traite des êtres humains sont interdits au Luxembourg, la prostitution ne l'est pas. La prostitution de rue est tolérée dans deux rues de la capitale.

La stratégie du gouvernement se base sur un premier rapport de la plateforme «Prostitution», instaurée en 2012 et composée des ministères de l'Égalité des chances et de la Justice, des services DropIn et HIV-Berodung, du service d'intervention de la Ville de Luxembourg, du Parquet général et de la Police grand-ducale, mais également en collaboration avec des administrations comme l'ADEM ou la CNS.

Lancer le débat

Les réflexions autour de la prostitution sont toujours en cours. «Notre objectif est de lancer un large débat sur le sujet», a déclaré la ministre aux députés. Ceci implique également un débat d'orientation ou un débat de consultation à la Chambre des Députés qui sera organisé à une date encore inconnue.

Au cours d'un premier tour de table, les députés ont salué le travail sur le terrain mené par la plateforme. Ils ont surtout attiré l'attention sur la présence de prostituées de plus en plus jeunes, actives au Luxembourg.

RÉFORME DU DROIT DE FILIATION

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

12/11/2014

La réforme du droit de filiation se précise



Les députés ont débuté les discussions sur la réforme du droit de filiation qui règlera également la procréation médicalement assistée (PMA), l'accouchement sous X et la gestation pour autrui.

Qu'ils soient nés d'un couple marié, pacsé ou sans lien juridique, tous les enfants devraient avoir les mêmes droits de filiation à l'avenir. La procréation médicalement assistée (PMA), l'accouchement sous X et la gestation pour autrui seront réglementés. Voici les grandes lignes d'une réforme du droit de filiation ([projet de loi 6568](#)) présentée par le ministre de la Justice Félix Braz aux députés ce mercredi 12 novembre.

En attendant l'avis du Conseil d'Etat, une première discussion a eu lieu au sein de la Commission juridique sur la réforme. Le texte avait été déposé par l'ancien ministre de la Justice François Biltgen au printemps 2013. Si les grandes idées persistent, le gouvernement actuel compte compléter la réforme par quelques amendements.

Voici les idées majeures de la réforme :

- Il n'y aura **plus de distinction entre les enfants nés d'un mariage ou hors mariage**. La terminologie actuelle – contraire au principe d'égalité - distingue les enfants légitimes et les enfants naturels. Elle sera abrogée.
- Une section spéciale sera créée au ministère de la Justice pour la **procédure de changement de noms**.
- En cas de séparation des parents les enfants auront le droit de **demandeur une pension alimentaire**.
- La **procréation médicalement assistée (PMA)** sera réglementée. Il ne sera pas possible de faire valoir des revendications auprès d'un donneur. Le gouvernement n'a pas encore tranché si la PMA sera accessible uniquement aux couples mariés ou pacsés ou si une ouverture sera faite pour toute personne infertile.
- La réforme concerne également l'**accouchement sous X**, un accouchement suite auquel le nom de la mère n'apparaît pas. S'il est prévu de renforcer les droits du père, la question de l'accès aux origines pour les enfants se pose.
- Concernant les **tests de paternité**, un nouveau principe devrait voir le jour. Si un père refuse de participer à un test ADN, son refus sera égal au résultat d'un test positif.
- La réforme devrait **interdire la gestation pour autrui (GPA)**. Il reste à préciser comment les cas existants d'enfants issus d'une GPA seront traités.

Le texte de la réforme s'inspire de la législation française et en partie d'une proposition de loi ([5553](#)).

Dans le cadre des travaux parlementaires sur la réforme qui devraient commencer sous peu, les députés souhaitent lancer un débat généralisé sur le sujet. Ils demanderont des avis à plusieurs organismes de la société civile concernant le texte. Pour compléter les réformes dans les domaines du droit familial, le gouvernement prévoit de déposer un paquet de textes englobant le divorce, l'autorité parentale et la création d'un juge aux affaires familiales au 1er semestre 2015.

MANIFESTATIONS / PUBLICATIONS

SERVICE NATIONAL DE LA JEUNESSE

3^{ème} Conférence nationale sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes, 2 décembre 2014

http://www.snj.public.lu/sites/default/files/hightlights/files/invitation_SNJ_web.pdf

OMBUDSCOMITÉ FIR D'RECHTER VUM KAND (ORK)

20/11/2014

Rapport 2014 au Gouvernement et à la Chambre des Députés de l'ORK

http://ork.lu/files/Rapports_ORK/Rapport_ORK_2014_avecAnnexes.pdf

Conférence Mukwege

Le bureau d'information du Luxembourg du Parlement européen, en collaboration avec Amnesty International et le Conseil National des Femmes du Luxembourg, a le plaisir de d'inviter à la Conférence

Dr. Denis Mukwege : le prix Sakharov pour un héros congolais

11 décembre 2014

18h30 à 20h30

Tramsschapp

46A, rue Ermesinde

Limpertsberg

Les droits de l'Homme au niveau international

ASILE / IMMIGRATION

AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE (FRA)

10/11/2014

Les droits fondamentaux aux frontières de l'UE : les rapports de la FRA mettent en évidence les défis à venir

Deux nouveaux rapports de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) présentent la situation des droits de l'homme aux frontières aériennes et terrestres de l'UE, là où les demandeurs d'asile aussi bien que les victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ou du travail ainsi que pour cause du trafic d'organes peuvent entrer pour la première fois dans l'UE.

<http://fra.europa.eu/fr/press-release/2014/les-droits-fondamentaux-aux-frontieres-de-lue-les-rapports-de-la-fra-mettent-en>

DROITS DE L'ENFANT

AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE (FRA)

29/10/2014

Une brochure de la FRA explique la justice adaptée aux enfants

La FRA a élaboré une brochure destinée aux enfants expliquant les éléments clés de la justice adaptée aux enfants, de sorte qu'ils puissent être informés et en savoir plus sur ce qu'une justice adaptée aux enfants devrait signifier pour eux.

http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_child-friendly_justice_-_key_terms_fr.pdf

AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE (FRA)

19/11/2014

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a 25 ans : de nombreux résultats ont été obtenus, mais il reste encore beaucoup à faire.

Cela est notamment le cas pour les enfants dans des situations qui les rendent vulnérables, comme les enfants handicapés ou appartenant à des minorités marginalisées, telles que les enfants roms, les enfants migrants, ou demandeurs d'asile. Pour célébrer cet anniversaire, la FRA appelle l'UE et ses États membres à renouveler leur engagement pour le respect, la protection et la mise en pratique des droits de tous les enfants, conformément à la convention.

<http://fra.europa.eu/fr/news/2014/la-convention-des-nations-unies-relative-aux-droits-de-lenfant-25-ans-de-nombreux>

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE

18/11/2014

Protection des droits de l'enfant: l'Europe doit mieux faire

Il y a 25 ans, le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Convention relative aux droits de l'enfant. C'était une avancée considérable : pour la première fois, les États reconnaissaient que les enfants sont des titulaires de droits à part entière, tout comme les adultes. Aujourd'hui, la Convention reste le principal texte international de portée universelle consacré aux droits de l'enfant. Le mécanisme de suivi institué par la Convention est très utile pour évaluer les réalisations et les lacunes au niveau national. En outre, depuis qu'a été instaurée la possibilité de présenter des communications individuelles au Comité des droits de l'enfant, les enfants disposent d'un nouveau moyen de faire entendre leur voix et de faire reconnaître leurs droits.

<http://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/protecting-children-s-rights-europe-should-do-more>

INSTITUTIONS NATIONALES DE DROITS DE L'HOMME

NATIONS UNIES

17/11/2014

Le Conseil des droits de l'homme appelle la communauté internationale à consolider les institutions de défense des droits humains

Lors de la présentation du rapport annuel du Conseil des droits de l'homme à l'Assemblée générale, le Président du Conseil, Baudelaire Ndong Ella, a affirmé que le Conseil a acquis de l'importance, de la notoriété, de la crédibilité et de la considération à travers ses mécanismes des procédures spéciales et de l'Examen Périodique Universel (EPU) au fil des années.

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=33735#.VGr-X5wvDlc>

ENFANTS-SOLDATS

NATIONS UNIES

05/11/2014

Afghanistan : l'ONU salue l'adoption d'une loi pour empêcher le recrutement d'enfants-soldats

La Mission des Nations Unies en Afghanistan ([MANUA](#)) a salué l'adoption par le Parlement afghan d'une loi qui pénalise le recrutement d'enfants dans les rangs des forces de sécurité en affirmant que cela constitue une étape importante pour la protection des enfants dans ce pays.

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=33662#.VGR795wvDlc>

MUTILATIONS GENITALES FEMININES

NATIONS UNIES

30/10/2014

Au Kenya, Ban participe au lancement d'une campagne pour mettre fin à la mutilation génitale féminine

A l'occasion de son séjour au Kenya dans le cadre d'une tournée dans la Corne de l'Afrique, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a participé à Nairobi au lancement dans ce pays d'une campagne médiatique, organisée par le quotidien britannique The Guardian, pour mettre fin à mutilation génitale féminine.

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=33626#.VGR8ipwvDlc>

ROMS

AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE (FRA)

30/10/2014

Éducation, emploi et genre : coup de projecteur sur les résultats de l'enquête sur les Roms

Trois nouveaux rapports fraîchement publiés par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE sont consacrés à différents domaines thématiques de son enquête sur les Roms. Axées spécifiquement sur l'éducation, la pauvreté et l'emploi ainsi que le genre, les conclusions pointent toutes vers une exclusion généralisée des Roms, ceux-ci se trouvant dans une situation bien plus défavorable que leurs voisins non-roms. Les trois rapports ont pour but de fournir les données nécessaires pour mieux cibler et rendre plus inclusifs les efforts en faveur de l'intégration des Roms.

<http://fra.europa.eu/fr/news/2014/education-emploi-et-genre-coup-de-projecteur-sur-les-resultats-de-lenquete-sur-les-roms>

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

CENTRE INTERFÉDÉRAL POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES – CENTRE FÉDÉRAL MIGRATION, BELGIQUE

Rapport annuel 2013 du Rapporteur indépendant Traités des êtres humains Belgique

Ce dix-septième rapport annuel Traite des êtres humains est le premier en son genre rédigé par le nouveau Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains.

<http://www.diversite.be/rapport-annuel-traite-des-etres-humains-2013>

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME, FRANCE

14/11/2014

Rapporteur national sur la Traite et l'exploitation des êtres humains

<http://www.cncdh.fr/fr/content/rapporteur-national-sur-la-traite-et-l'exploitation-des-etres-humains>